



Modification des règlements

ARTICLE 19 du règlement général des compétitions : TERRAINS : GENERALITES

AVANT MODIFICATION

Les rencontres sont disputées sur des terrains homologués en fonction du niveau de compétition (Niveau IV pour les championnats de Division d'Honneur et de Promotion d'Honneur A, Niveau V pour les championnats de Promotion d'Honneur B et de Promotion d'Honneur C), par la Ligue Corse de Football, sur proposition de la Commission Régionale des terrains et équipements conformément aux dispositions en vigueur.

APRES MODIFICATION

Les rencontres sont disputées sur des terrains classés, par la fédération française de football, sur proposition de la ligue corse de football, qui instruit les demandes. Se référer au tableau ci-après.



Modification des règlements

ARTICLE 19 du règlement général des compétitions : TERRAINS : GENERALITES (suite)

Niveaux championnats	Niveau minimum de classement de l'installation						
	T3	T4	T5	T6	T7	Futsal 2	Futsal 3
R1	❖	❖					
R2		❖	❖				
R3			❖	❖			
R4			❖	❖			
Football Entreprise National	❖	❖					
Football Entreprise R1		❖	❖				
Football Entreprise R2		❖	❖				
Football U14 à U19			❖				
Football Vétérans					❖		
Futsal R1						❖	❖
Futsal R2							❖
Coupe de France (tours régionaux)		6 ^e et 5 ^e tour	4 ^e et 3 ^e tour	3 ^e et 2 ^e tour			
Coupe de Corse	Finale	1/2 Finale	1/4 et 8 ^e finale	16 ^e finale et T.P			
Challenge d'encouragement	Finale	Finale	1/2 et 1/4 finale	8 ^e , 16 ^e finale et T.P			